Image not found or type unknown

réglement d'un impayé de telephonie mobile

Par **bayeux**, le **02/08/2009** à **11:07**

bonjour

je viens de recevoir une lettre d'huissier pour un impayé, c'est a dire, que ayant eu des problème d'argent en octobre 2008, je n'avais plus de travail, j'ai arrété mon contrat de téléphonie, j'avais faitopposition sur mon compte bancaire.

maintenant, ils me réclame le reste des mois d'engagement, c'est à dire, 700 euros que je ne peut payer.

quel recours ai -je auprés de la compagnie de téléphonie ou auprés de l'huissier ?

merci de votre aide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés